



## Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt géné

à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements					
Nom ou dénomination : Maison des ligues de Lorraine					
Adresse:					
N°. 19 Rue Rue Fabert Code postal 57000 Commune Metz					
Objet:					
Objet .					
Cochez la case concernée (1) :					
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du// publié au Journal officiel du/ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .01./.01/.2013.					
Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation					
☐ Fondation d'entreprise					
Oeuvre ou organisme d'intérêt général					
Musée de France					
Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif					
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises					
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle					
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals					
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement					
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)					
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif					
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).					
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)					
Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)					
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)					
Agence nationale de la recherche (ANR)					
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)					
Autre organisme :					

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

Donateur						
Nom:	Nom: Prénoms:					
Admin		Admin				
Adresse : rue de la paix						
Code postal 92120	Commune Paris					
Le bénéficiaire reconnaît	t avoir reçu au titre des dons et vers	sements ouvrant di	roit à réduction d'impô	t, la somme de :		
	***100***	euros	•			
Somme en toutes lettres	:					
Date du versement ou c	du don: .1/2/2019					
Le bénéficiaire certifie s prévue à l'article (3) :	sur l'honneur que les dons et vers  200 du CGI	sements qu'il reço 238 bis du CGI		éduction d'impôt ' bis A du CGI		
Forme du don :						
Acte authentique	Acte sous seing privé	Déclaration	on de don manuel	X Autres		
Nature du don :	_					
Numéraire	☐ Titres de sociétés cotés	X Autres (4	)			
En cas de don en numé	raire, mode de versement du don	1:				
Remise d'espèces	Chèque	☐ Virement, prélèvement, carte bancaire				
(3) L'organisme bénéficiaire	e peut cocher une ou plusieurs cases.					
L'organisme bénéficiaire	e peut, en application de l'article L. 80 C d'organismes mentionnées aux articles 200		-	inistration s'il relève		
	vrance irrégulière de reçus fiscaux par l'or <sub>1</sub> 740 A du code général des impôts, à une					
	revenus ou de produits ; frais engagés par	les bénévoles, dont ils	renoncent expressément au	remboursement		
		Date et signature				
			11/04/.2019			